

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
27	23	23

Date de la convocation :	Le 13 mars 2024
Date de publication électronique :	Le 03 avril 2024

**Séance du 19 mars 2024**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-neuf mars à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames DECAMP Annick, SANTUNE Nadine, TROUVAIN Corinne, Messieurs BARBILLON Philippe, BÉRANGER Didier, CARVALHO Patrice, CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DENNEL Alain, DESMOULINS Jean-Pierre, FERREIRA Olivier, FOURDRINIER Éric, GAGE Daniel, HEDUY Christian, HUCHETTE Grégory, HUVET Jean-Pierre, LE DROUMAGUET Hervé, LÉBOEUF Jean-Pierre, LEBON Claude, LUISIN Arnaud, MESSIO Denis, PEYR Patrick, ROUGEAUX Éric, RUMEAUX Didier

Absents représentés : Daniel LARONZE par Arnaud LUISIN, Khristine FOYART par Éric FOURDRINIER, Sophie MERCIER par Jean-Pierre HUVET,

Absents non représentés : Jackie TASSIN, Alain FOURNIER, Florent MAZIERES, Jean-Pierre HAUDRECHY

Secrétaire de séance : Corinne TROUVAIN

Objet : Approbation du compte de gestion 2023

Après s'être fait présenter pour le budget principal du SEZEO, le budget primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2023 lors de la même séance du Comité Syndical,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

**DÉCLARE** que le compte de gestion du budget principal du SEZEO dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,  
Olivier FERREIRA